



Procédure légale de saisie par un huissier ?

Par **Sandra75004**, le **04/02/2016** à **13:40**

Bonjour

Un huissier s'est présenté ce midi chez moi pour faire l'inventaire pour une saisie de mes meubles.

Or je n'ai jamais eu de sa part le jugement du tribunal et l'injonction de payer, rien reçu par courrier.

Il s'est présenté avec un homme qu'il m'a présenté comme un témoin mais je ne sais pas qui c'est.

Il ne m'a pas présenté ni donné le jugement du tribunal.
Je lui ai proposé 20 euros pour stopper la saisie et il a refusé.

je lui ai proposé de payer 75,00 euros par mois, il a refusé aussi en me disant que l'organisme de crédit refusait d'étaler ma dette.

du coup n'ayant aucune preuve de la somme qu'il me réclamait, j'ai refusé qu'il entre chez moi.

il est parti et m'a dit qu'il reviendrait.
en attendant je n'ai aucuns documents de sa part.

Que puis-je faire ? Je panique. Merci